

---

---

**Systèmes de management de la  
sécurité routière — Exigences et  
recommandations de bonnes pratiques**

*Road traffic safety (RTS) management systems - Requirements with  
guidance for use*

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 39001:2012](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a1e3ad26-1ffc-4ee5-9cdf-392eeead09bb/iso-39001-2012)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a1e3ad26-1ffc-4ee5-9cdf-392eeead09bb/iso-39001-2012>



**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 39001:2012

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a1e3ad26-1ffc-4ee5-9cdf-392eeead09bb/iso-39001-2012>



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2012, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401  
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland  
Tel. +41 22 749 01 11  
Fax +41 22 749 09 47  
copyright@iso.org  
www.iso.org

## Sommaire

Page

<b>Avant-propos</b> .....	<b>iv</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>v</b>
<b>1 Domaine d'application</b> .....	<b>1</b>
<b>2 Références normatives</b> .....	<b>1</b>
<b>3 Termes et définitions</b> .....	<b>1</b>
<b>4 Contexte de l'organisme</b> .....	<b>7</b>
4.1 Compréhension de l'organisme et de son contexte.....	7
4.2 Compréhension des besoins et attentes des parties intéressées.....	7
4.3 Détermination du domaine d'application du système de management de la SR.....	7
4.4 Système de management de la SR.....	8
<b>5 Leadership</b> .....	<b>8</b>
5.1 Leadership et engagement.....	8
5.2 Politique.....	9
5.3 Rôles, responsabilités et autorités au sein de l'organisme.....	9
<b>6 Planification</b> .....	<b>9</b>
6.1 Généralités.....	9
6.2 Actions à mettre en œuvre face aux risques et opportunités.....	10
6.3 Facteurs de performance de SR.....	10
6.4 Objectifs de SR et planification des actions pour les atteindre.....	11
<b>7 Support</b> .....	<b>12</b>
7.1 Coordination.....	12
7.2 Ressources.....	12
7.3 Compétences.....	12
7.4 Sensibilisation.....	12
7.5 Communication.....	13
7.6 Informations documentées.....	13
7.6.1 Généralités.....	13
7.6.2 Création et mise à jour des informations documentées.....	13
7.6.3 Maîtrise des informations documentées.....	13
<b>8 Réalisation des activités opérationnelles</b> .....	<b>14</b>
8.1 Planification et maîtrise opérationnelles.....	14
8.2 Anticipation et gestion des situations d'urgence.....	14
<b>9 Évaluation des performances</b> .....	<b>15</b>
9.1 Surveillance, mesure, analyse et évaluation.....	15
9.2 Analyse des accidents de la route et des autres incidents de la circulation routière.....	15
9.3 Audit interne.....	15
9.4 Revue de direction.....	16
<b>10 Amélioration</b> .....	<b>16</b>
10.1 Non-conformité et actions correctives.....	16
10.2 Amélioration continue.....	17
<b>Annexe A (informative) Guide pour l'utilisation de la présente Norme internationale</b> .....	<b>18</b>
<b>Annexe B (informative) Travaux internationaux concernant les cadres de management de la sécurité routière</b> .....	<b>30</b>
<b>Annexe C (informative) Correspondance entre l'ISO 39001:2012, ISO 9001:2008 et ISO 14001:2004</b> .....	<b>35</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>39</b>

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir [www.iso.org/directives](http://www.iso.org/directives)).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir [www.iso.org/brevets](http://www.iso.org/brevets)).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: [Avant-propos — Informations supplémentaires](http://standards.iteh.ai/catalog/standards/sis/a1e3ad26-11fc-4ec5-9cdf-392eeead09bb/iso-39001-2012).

L'ISO 39001 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 241, *Systèmes de management de la sécurité routière*.

**À des fins de recherche sur les normes de management de la sécurité routière, les utilisateurs sont encouragés à donner leur avis sur la présente Norme ISO 39001:2012 et à indiquer leurs priorités concernant les modifications à apporter aux éditions futures du présent document. Cliquer sur le lien ci-dessous pour participer à l'étude en ligne.**

<http://www.surveymonkey.com/s/39001>

## Introduction

La sécurité routière (SR) est une préoccupation mondiale. Selon les estimations, environ 1,3 millions de personnes sont tuées et entre 20 millions et 50 millions sont blessées sur les routes, dans le monde entier, et ces chiffres sont en augmentation<sup>[10]</sup>. Les impacts socio-économiques et sanitaires sont considérables.

La présente Norme internationale fournit un outil pour aider les organismes à réduire, et à terme, éliminer l'incidence et le risque de décès et de blessure grave liés aux accidents de la route. Cette démarche peut se traduire par un meilleur rapport coût/efficacité dans l'utilisation du système de circulation routière.

La présente Norme internationale identifie les éléments des bonnes pratiques de management de la SR qui vont permettre à l'organisme d'obtenir les résultats souhaités en matière de SR.

La présente Norme internationale est applicable aux organismes publics et privés qui interagissent avec le système de circulation routière. Elle peut être utilisée aussi bien par l'organisme en interne que par des parties externes, y compris des organismes de certification, pour évaluer sa capacité à satisfaire les exigences.

Les expériences dans le monde ont démontré qu'une réduction conséquente des décès et des blessures graves peut être réalisée grâce à l'adoption d'une approche holistique pour un système sûr de SR. Cela implique une prise en compte claire et sans équivoque des résultats de SR et des actions basées sur des données pertinentes, appuyées par une capacité de management organisationnelle appropriée<sup>[9][11][12]</sup>.

Le gouvernement ne peut pas réaliser ces baisses tout seul. Les organismes de tout type et de toutes tailles, ainsi que chaque usager de la route, ont tous un rôle à jouer. En adoptant la présente Norme internationale, il convient que les organismes soient capables d'atteindre

- des résultats de SR supérieurs à ceux qui peuvent être réalisés par la conformité aux lois et aux réglementations, ainsi que
- leurs propres objectifs, et, en même temps contribuer à la réalisation des objectifs sociétaux.

Le système de management spécifié dans la présente Norme internationale permet à l'organisme de se concentrer sur ses objectifs de SR et cibles de SR, et oriente la planification des activités nécessaires à la réalisation de ces buts, en utilisant une approche pour un système sûr de SR. L'[Annexe B](#) décrit les catégories de résultats de SR, l'approche pour un système sûr et un cadre pour la gestion des bonnes pratiques de SR. Elle montre comment elles peuvent être alignées avec la présente Norme internationale.

L'[Annexe A](#) fournit quelques orientations sur la mise en œuvre de la présente Norme internationale.

Le système de management de la SR peut être intégré dans, ou rendu compatible avec d'autres systèmes de management (voir également l'[Annexe C](#)) et les processus au sein de l'organisme.

La présente Norme internationale encourage l'utilisation d'une approche de processus itérative (planifier, faire, vérifier, agir) qui orientera l'organisme vers la réalisation des résultats de SR.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 39001:2012

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a1e3ad26-1ffc-4ee5-9cdf-392eeead09bb/iso-39001-2012>

# Systèmes de management de la sécurité routière — Exigences et recommandations de bonnes pratiques

## 1 Domaine d'application

La présente Norme internationale spécifie les exigences pour un système de management de la sécurité routière (SR) afin de permettre à un organisme qui interagit avec le système de circulation routière de réduire le nombre de décès et de blessures graves liés aux accidents de la route sur lesquels il peut avoir une influence. Les exigences dans la présente Norme internationale comprennent l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de SR appropriée, l'élaboration d'objectifs de SR et de plans d'action, qui prennent en compte les exigences légales et autres exigences auxquelles l'organisme a souscrit, et les informations sur les éléments et les critères relatifs à la SR que l'organisme identifie comme étant ceux qu'il peut contrôler et ceux qu'il peut influencer.

La présente Norme internationale s'applique à tout organisme, quels que soient son type, sa taille et le produit ou service fourni, qui souhaite

- a) améliorer la performance de SR,
- b) établir, mettre en œuvre, tenir à jour et améliorer un système de management de la SR,
- c) s'assurer de sa conformité avec sa politique de SR établie, et
- d) démontrer la conformité à la présente Norme internationale.

La présente Norme internationale est destinée à la gestion de la SR. Elle n'est pas destinée à spécifier les exigences techniques et les exigences de qualité des produits et services de transport (par exemple les routes, les panneaux/feux de circulation, les automobiles, les tramways, les services de transport de fret et de passagers, les services de secours et les services d'urgence).

La présente Norme internationale ne vise ni l'uniformité des structures des systèmes de management de la SR ni l'uniformité de la documentation.

La SR est une responsabilité partagée. La présente Norme internationale n'est pas destinée à dégager les usagers de la route de leur obligation de respecter la loi et d'agir de manière responsable. Elle peut aider l'organisme dans ses efforts pour encourager les usagers de la route à respecter la loi.

Toutes les exigences de la présente Norme internationale sont génériques.

Lorsqu'une exigence de la présente Norme internationale ne peut être appliquée en raison de la nature de l'organisme et de ses produits ou services, il peut être envisagé de l'exclure, à condition que cette exclusion et le motif de l'exclusion soient documentés.

Lorsque des exclusions sont faites, les déclarations de conformité à la présente Norme internationale ne sont acceptables que si ces exclusions n'affectent pas la capacité de l'organisme à établir, mettre en œuvre, tenir à jour et améliorer un système de management de la SR avec succès.

## 2 Références normatives

Il n'existe pas de références normatives.

## 3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

**3.1  
audit**

*processus* (3.27) méthodique, indépendant et documenté, permettant d'obtenir des *preuves d'audit* (3.4) et de les évaluer de manière objective pour déterminer dans quelle mesure les *critères d'audit* (3.3) sont satisfaits

Note 1 à l'article: Un audit peut être interne (de première partie) ou externe (de seconde ou tierce partie), et il peut être combiné (s'il associe deux disciplines ou plus).

Note 2 à l'article: Les termes «preuves d'audit» et «critères d'audit» sont définis dans l'ISO 19011.

**3.2  
auditeur**

personne avec des attributs personnels et des *compétences* (3.7) démontrées pour la conduite d'un *audit* (3.1)

Note 1 à l'article: Les attributs personnels pertinents pour un auditeur sont décrits dans l'ISO 19011.

**3.3  
critères d'audit**

ensemble des politiques, modes opératoires ou exigences servant de référence dans la comparaison avec les *preuves d'audit* (3.4)

**3.4  
preuves d'audit**

enregistrements, énoncés de faits ou autres informations qui sont pertinents pour les *critères d'audit* (3.3) et vérifiables

**3.5  
meilleures informations accessibles**

informations accessibles à l'organisme qui prennent en compte toutes les limitations connues des données ou des modèles utilisés, ou la possibilité de divergence entre les experts

Note 1 à l'article: Elles comprennent les sources, telles que les preuves, la recherche scientifique sur la sécurité, l'expérience, le retour d'informations, l'observation, les prévisions et les avis d'experts.

Note 2 à l'article: La disponibilité dépend des ressources de l'organisme.

**3.6  
engagement**

niveau de travail et d'implication accordé à un *système de management* (3.16)

**3.7  
compétence**

aptitude à mettre en pratique des connaissances et des savoir-faire pour obtenir les résultats escomptés

**3.8  
conformité**

satisfaction d'une *exigence* (3.28)

**3.9  
amélioration continue**

activité récurrente menée pour améliorer les *performances* (3.23)

**3.10  
correction**

action visant à éliminer une *non-conformité* (3.19) détectée

**3.11  
action corrective**

action visant à éliminer la cause d'une *non-conformité* (3.19) et à éviter qu'elle ne réapparaisse



### 3.12 décès

perte d'une vie humaine en tant que conséquence directe d'un *accident de la route* (3.33)

Note 1 à l'article: Il existe une définition internationale du décès par accident de la route. Cette définition, largement acceptée, indique qu'il s'agit d'une ou des personnes tuées ou qui meurent dans les 30 jours des suites directes d'un accident de la route, en excluant le suicide. Il peut y avoir d'autres définitions selon le pays.

### 3.13 information documentée

information devant être maîtrisée et tenue à jour par un *organisme* (3.21) ainsi que le support sur lequel elle figure

Note 1 à l'article: Les informations documentées peuvent se présenter sous n'importe quel format et sur tous supports et peuvent provenir de toute source.

Note 2 à l'article: Les informations documentées peuvent se rapporter:

- au *système de management* (3.16), y compris les *processus* (3.27);
- aux informations créées en vue du fonctionnement de l'organisme (documentation);
- aux preuves des résultats obtenus (enregistrements).

### 3.14 efficacité

niveau de réalisation des activités planifiées et d'obtention des résultats escomptés

### 3.15 partie intéressée

personne ou *organisme* (3.21) qui peut soit influencer sur une décision ou une activité, soit être influencée ou s'estimer influencée par une décision ou une activité

Note 1 à l'article: Les parties intéressées peuvent comprendre mais ne sont pas limitées aux employés, contractants, fournisseurs, clients et autres tierces parties concernées.

### 3.16 système de management

ensemble d'éléments corrélés ou en interaction d'un *organisme* (3.21), utilisés pour établir des *politiques* (3.24), des *objectifs* (3.20) et des *processus* (3.27) de façon à atteindre ces *objectifs*

Note 1 à l'article: Un système de management peut traiter d'un seul ou de plusieurs domaines.

Note 2 à l'article: Les éléments du système comprennent la structure, les rôles et responsabilités, la planification et le fonctionnement de l'organisme.

Note 3 à l'article: Le domaine d'application d'un système de management peut comprendre l'ensemble de l'organisme, des fonctions ou des sections spécifiques et identifiées de l'organisme, ou une ou plusieurs fonctions dans un groupe d'organismes.

### 3.17 mesure

*processus* (3.27) visant à déterminer une valeur

### 3.18 surveillance

détermination de l'état d'un système, d'un *processus* (3.27) ou d'une activité

Note 1 à l'article: Pour déterminer cet état, il peut être nécessaire de vérifier, de superviser ou d'observer d'un point de vue critique.

## 3.19

### **non-conformité**

non-satisfaction d'une *exigence* (3.28)

## 3.20

### **objectif**

résultat à atteindre

Note 1 à l'article: Un objectif peut être stratégique, tactique ou opérationnel.

Note 2 à l'article: Les objectifs peuvent se rapporter à différents domaines (tels que finance, santé, sécurité, et environnement) et peuvent s'appliquer à divers niveaux [au niveau stratégique, à un niveau concernant l'organisme dans son ensemble ou afférant à un projet, un produit ou un *processus* (3.27)], par exemple].

Note 3 à l'article: Un objectif peut être exprimé de différentes manières, par exemple par un résultat escompté, un besoin, un critère opérationnel, en tant qu'objectif de SR ou par l'utilisation d'autres termes ayant la même signification (par exemple finalité, but ou cible).

Note 4 à l'article: Dans le contexte des systèmes de management SR, les objectifs de SR sont fixés par l'organisme, en cohérence avec sa politique de SR, en vue d'obtenir des résultats spécifiques.

## 3.21

### **organisme**

personne ou groupe de personnes ayant un rôle avec les responsabilités, l'autorité et les relations lui permettant d'atteindre ses *objectifs* (3.20)

Note 1 à l'article: Le concept d'organisme englobe sans s'y limiter les travailleurs indépendants, les compagnies, les sociétés, les firmes, les entreprises, les administrations, les partenariats, les organisations caritatives ou les institutions, ou bien une partie ou une combinaison des entités précédentes, à responsabilité limitée ou ayant un autre statut, de droit public ou privé.

## 3.22

### **externaliser**

passer un accord selon lequel un *organisme* (3.21) externe assure une partie de la fonction ou met en œuvre une partie du *processus* (3.27) d'un organisme

Note 1 à l'article: L'organisme externe n'est pas inclus dans le domaine d'application du *système de management* (3.16), contrairement à la fonction ou au processus externalisé qui en font partie intégrante.

## 3.23

### **performance**

résultat mesurable

Note 1 à l'article: Les performances peuvent être liées à des résultats quantitatifs ou qualitatifs.

Note 2 à l'article: Les performances peuvent concerner le management d'activités, de *processus* (3.27), de produits (y compris de services), de systèmes ou d'*organismes* (3.21).

## 3.24

### **politique**

intentions et orientations d'un *organisme* (3.21), telles qu'elles sont officiellement formulées par sa *direction* (3.45)

Note 1 à l'article: La politique de SR fournit un cadre pour l'action et pour l'établissement des *objectifs* (3.20) de SR et des *cibles de SR* (3.43)

## 3.25

### **action préventive**

action visant à éliminer la cause d'une *non-conformité* (3.19) potentielle

## 3.26

### **procédure**

manière spécifiée d'effectuer une activité ou un *processus* (3.27)

**3.27****processus**

ensemble d'activités corrélées ou en interaction qui transforme des éléments d'entrée en éléments de sortie

**3.28****exigence**

besoin ou attente formulé, généralement implicite ou obligatoire

Note 1 à l'article: «Généralement implicite» signifie qu'il est habituel ou courant, pour l'organisme et les parties intéressées, que le besoin ou l'attente en question soit implicite.

Note 2 à l'article: Une exigence spécifiée est une exigence formulée, par exemple une information documentée.

**3.29****risque**

effet de l'incertitude

Note 1 à l'article: Un effet est un écart, positif ou négatif, par rapport à une attente.

Note 2 à l'article: L'incertitude est l'état, même partiel, de manque d'information qui entrave la compréhension ou la connaissance d'un événement, de ses conséquences ou de sa vraisemblance.

Note 3 à l'article: Un risque est souvent caractérisé par référence à des **événements** potentiels (tels que définis dans le Guide ISO 73:2009, 3.5.1.3) et des **conséquences** également potentielles (telles que définies dans le Guide ISO 73:2009, 3.6.1.3) ou par référence à une combinaison des deux. Dans la présente Norme internationale, le risque associé à la SR fait référence aux accidents (événements) et au décès et aux blessures graves (conséquences).

Note 4 à l'article: Un risque est souvent exprimé en termes de combinaison des conséquences d'un événement (y compris des changements de circonstances) et de la **vraisemblance** de son occurrence (telle que définie dans le Guide ISO 73:2009, 3.6.1.1).

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a1e3ad26-1ffc-4ee5-9cdf-392eeead09bb/iso-39001-2012>

**3.30****route**

surface que les véhicules et les personnes empruntent pour voyager, y compris la zone adjacente

Note 1 à l'article: Les voies ferrées sont incluses dans le cas de passages à niveau de la voie ferrée ou de tramways en fonctionnement sur les routes.

**3.31****réseau routier**

système de *routes* ([3.30](#)) dans une zone donnée

**3.32****circulation routière**

usage motorisé ou non-motorisé de la *route* ([3.30](#))

**3.33****accident de la route**

collision ou autre impact sur une *route* ([3.30](#)) causant le *décès* ([3.12](#)), n'importe quelle autre blessure ou dommage

Note 1 à l'article: Dans la présente Norme internationale, les *organismes* ([3.21](#)) se concentrent sur la prévention de la mort et des *blessures graves* ([3.44](#)) qui surviennent lors des accidents de route, dans les améliorations à long terme et les améliorations ciblées intermédiaires.

### 3.34

#### **incident de circulation routière**

occurrence provenant de la défaillance d'un élément ou de facteurs de contribution externes d'un *système de la circulation routière* (3.36)

Note 1 à l'article: Les incidents comprennent mais ne se limitent pas aux *accidents de la route* (3.33) et aux accidents évités de justesse.

Note 2 à l'article: Les exemples d'éléments dans lesquels une défaillance peut provoquer des incidents comprennent les *usagers de la route* (3.37), les véhicules, les *routes* (3.30) ou les facteurs de contribution externes non-prévisibles, tels que l'éclair ou les animaux.

### 3.35

#### **sécurité routière**

##### **SR**

conditions et facteurs associés aux *accidents de la route* (3.33) et autres *incidents de la circulation routière* (3.34) qui ont un impact sur, ou peuvent avoir un impact sur la mort ou les blessures graves des *usagers de la route* (3.37)

### 3.36

#### **système de circulation routière**

la *route* (3.30), les véhicules, le système médical des urgences et les *usagers de la route* (3.37) et leurs interactions

### 3.37

#### **usager de la route**

toute personne qui se trouve sur la *route* (3.30)

### 3.38

#### **défaut de SR**

apparition des conditions et facteurs associés au *système de circulation routière* (3.36) identifiés comme étant la cause des *accidents de la route* (3.33) et *incidents de la circulation routière* (3.34) qui mènent ou peuvent mener à la mort et à des blessures graves des *usagers de la route* (3.37)

### 3.39

#### **action corrective de SR**

action d'éliminer la cause des *accidents de la route* (3.33)

### 3.40

#### **performance de SR**

résultats mesurables du management d'un *organisme* (3.21) pour sa contribution à la *SR* (3.35)

Note 1 à l'article: Dans le contexte des systèmes de management de la *SR*, les résultats peuvent être mesurés par rapport à la *politique* (3.24) de *SR* de l'*organisme* (3.21), aux *objectifs* (3.20) de *SR*, aux *cibles de SR* (3.43) et aux autres exigences de performance de *SR*.

### 3.41

#### **facteur de performance de SR**

un facteur mesurable, élément et critère de contribution de *SR* (3.35) que l'*organisme* (3.21) peut influencer et qui permet à l'*organisme* de déterminer les impacts de *SR*

Note 1 à l'article: Il permet à un *organisme* (3.21), y compris ses contractants et sous-contractants, de déterminer les changements de la *performance* (3.23) de *SR*. Il s'agit d'un élément concret et mesurable de l'activité de l'*organisme* qui sera utilisé par l'*organisme* pour tracer la performance au fil du temps.

### 3.42

#### **action préventive de SR**

action de réduire ou d'éliminer le *risque* (3.29) des *accidents de la route* (3.33)

**3.43****cible de SR**

performance (3.25) détaillée à réaliser, compatible avec la *politique* (3.24) et les *objectifs* (3.20) de SR, qu'un *organisme* (3.21) s'applique à lui-même ou avec les *parties intéressées* (3.16)

**3.44****blessure grave**

blessure avec un impact à long terme sur la santé ou préjudice non-mineur causés au corps d'une personne ou ses fonctions résultant d'un *accident de la route* (3.33)

Note 1 à l'article: Dans plusieurs pays, différentes définitions de blessures graves sont utilisées basées sur la durée de l'hospitalisation d'une personne blessée. La gravité peut également se baser sur le diagnostic médical ou l'invalidité comme conséquence d'un accident de la route. Il peut exister d'autres définitions selon les différents pays.

**3.45****direction**

personne ou groupe de personnes qui oriente et dirige un *organisme* (3.21) au plus haut niveau

Note 1 à l'article: La direction a le pouvoir de déléguer son autorité et de fournir des ressources au sein de l'organisme.

Note 2 à l'article: Si le domaine d'application du *système de management* (3.16) ne couvre qu'une partie de l'organisme, alors la direction s'adresse à ceux qui orientent et dirigent cette partie de l'organisme.

**4 Contexte de l'organisme****4.1 Compréhension de l'organisme et de son contexte**

L'organisme doit déterminer les enjeux externes et internes pertinents par rapport à sa finalité, et qui influent sur sa capacité à atteindre le ou les résultats attendus de son système de management de la SR.

L'organisme doit: <https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/a1e3ad26-1ffc-4ee5-9cdf-392eeead09bb/iso-39001-2012>

- identifier son rôle dans le système de circulation routière;
- identifier les processus, les activités et les fonctions associés de l'organisme qui peuvent avoir un impact sur la SR;
- déterminer la séquence et l'interaction de ces processus, activités et fonctions.

**4.2 Compréhension des besoins et attentes des parties intéressées**

L'organisme doit déterminer:

- les parties intéressées qui sont pertinentes dans le cadre du système de management de la SR;
- les exigences de ces parties intéressées;
- les exigences légales et les autres exigences liées à la SR auxquelles l'organisme a souscrit.

**4.3 Détermination du domaine d'application du système de management de la SR**

L'organisme doit déterminer les limites et l'applicabilité du système de management de la SR afin d'établir son domaine d'application.

Lorsque l'organisme établit ce domaine d'application, il doit prendre en considération, particulièrement:

- les enjeux externes et internes auxquels il est fait référence en 4.1;
- les exigences auxquelles il est fait référence en 4.2; et
- les exigences de la planification à laquelle il est fait référence dans l'Article 6.